



ZÉR  charte
Pesticide

Nadaillac



Les pesticides et la loi

NADAILLAC

Votre commune s'engage

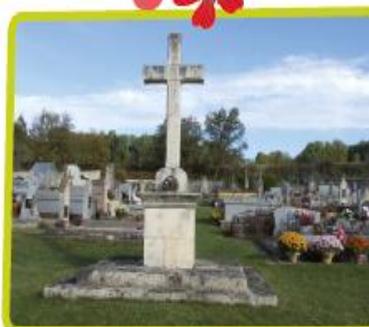


**Fleurissement
en pied de mur**

Espace naturel



**Cimetière
engazonné**



Direction des Routes et du Patrimoine Paysager
Pôle Paysage et Espaces Verts
2 rue Paul Louis Courier CS11200 - 24019 PERIGUEUX CEDEX
Tél. 05.53.06.82.70 / Fax. 05.53.06.16.26



BULLETIN MUNICIPAL
N° 19 - 2018

🌀 Le mot du Maire 🌀

Chers administrés,

En 2017, les français ont élu un nouveau Président de la République. Nous devons donc faire face à de nouvelles orientations gouvernementales, notamment la suppression progressive (répartie sur 3 ans) de la taxe d'habitation pour 80 % des français. La nouvelle loi de finance précise que ce dégrèvement sera compensé, pour les collectivités, par l'Etat (bases 2017).

Malgré cela, de nombreux Maires s'interrogent sur le devenir des finances locales, la lisibilité de nos budgets risque d'être affectée très sérieusement.

Cependant, souhaitons que notre Président, obtienne la confiance, la plus grande possible des français, afin qu'il puisse donner un nouveau souffle au pays, mais aussi à l'Europe, qui réunit des populations, certes différentes, mais dont l'existence est nécessaire à nos peuples.

Je pense qu'il faut malgré tout, aborder cette situation avec pragmatisme et continuer à travailler le mieux possible avec les moyens dont nous disposons.

Au printemps prochain, et conformément à nos engagements, nous commencerons les travaux d'aménagement du bourg (3ème tranche).

L'aide financière de l'Etat, plus importante que prévu et celle du Département nous permettront de supporter ces investissements. Vous pourrez prendre connaissance dans ce bulletin des travaux déjà en cours ainsi que ceux que nous réaliserons durant cette année.

Je suis très attaché à notre école, point d'ancrage de la vie communale, et au RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Estivals-Gignac-Nadaillac. Hélas, nos communes n'échappent pas à la baisse des effectifs scolaires qui touche l'ensemble du Département de la Dordogne. Avec mes collègues de Gignac et Estivals, nous mettons tout en œuvre pour maintenir notre regroupement. Notre offre en logements locatifs, l'aménagement du temps extrascolaire, ainsi que les constructions d'habitations nouvelles ou en cours peuvent nous aider à inverser cette tendance.

Je renouvelle également l'espoir de voir, les quelques familles qui ont fait le choix de résider à Nadaillac pour sa qualité de vie, scolariser leurs enfants dans nos écoles.

Je remercie l'ensemble du conseil municipal, l'ensemble du personnel communal, ainsi que les bénévoles de notre milieu associatif pour le travail accompli.

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je vous présente nos vœux les plus sincères, santé, bonheur, solidarité, sans oublier la réussite de vos projets personnels, professionnels et associatifs.

Bonne année 2018 !

*Le Maire,
Jean Claude Veyssière*

De 2017 vers 2018

Charte Zéro Pesticide

La loi française interdit l'usage des pesticides depuis le 01/01/2017 par les collectivités territoriales pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries, des cimetières ou des promenades accessibles ou ouverts au public. Cette interdiction sera également effective au 01/01/2019 pour les particuliers. Notre commune a bénéficié à ce titre des aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour l'achat de matériel de voirie adapté. Nous nous sommes dotés d'une brosse de désherbage autotractée ainsi que d'une débroussailluse à dos.



Travaux

Un effort important a été consenti sur la voirie communale à hauteur de 50 000 € TTC.

La commune a réalisé :

- l'entretien en enrobé à froid et le point à temps sur l'ensemble des voies communales,
- des travaux de goudronnage à Souzet, Rouvès, Les Laccos ainsi qu'au lieu-dit La Pimaurie.

La communauté de communes a financé le point à temps sur les voies communales.

Après les hameaux de Segonfond et Mialodre, le village de Mas del Sartre a fait l'objet de travaux d'enfouissement de réseaux (électricité, télécom et éclairage public) ainsi que la pose de lampes à led modernes ; le cœur du village a naturellement été entièrement regoudronné.

Le hameau du Pech a également été doté d'une lampe d'éclairage public.

Suite aux recommandations du SDIS (Service Départemental Incendie et de Secours), une borne incendie a été installée à Mas del Sartre.



Colombarium

Comme convenu, la première tranche de construction du colombarium a été mise en œuvre à l'automne.

Dès maintenant, les familles désireuses d'acquiescer un emplacement dans cet espace cinéraire, peuvent se manifester en mairie.

Monuments aux morts

Les plaques commémoratives des défunts pour la patrie ont été remplacées par un granit noir ornées de lettres d'or, matériau plus résistant aux intempéries.

Archives

La mairie manquant de place s'est dotée de meubles de rangement appropriés permettant une longueur d'archive importante et une meilleure lisibilité des dossiers.

Bibliothèque

La commune s'est vue obligée par le Département, en charge des bibliothèques, de signer une convention impliquant la réorganisation du fonctionnement. Dorénavant, trois personnes seront formées à la gestion de ce service public, avec une amplitude horaire d'ouverture plus importante.

Commerce

Patricia et Jean-Pierre Salvetat ont pris leur retraite au 31 août 2017 après 26 ans de bons et loyaux services. Nous leur souhaitons une bonne retraite bien méritée.

Charte Zéro Pesticide

Depuis 2016, les produits phytosanitaires sont interdits d'utilisation par les collectivités, mais essayons déjà ensemble de modifier nos habitudes afin de diminuer ces emplois parfois abusifs, la santé de tous en dépend. Bien entendu, tant qu'il n'y aura pas de moyens de substitution, le milieu agricole ne pourra exclure totalement ces produits.

Outre l'achat de matériel, l'Agence de l'eau Adour-Garonne conseille et participe au financement de l'information et de la sensibilisation auprès du public ainsi que la végétalisation des espaces verts de la commune.

De ce fait, une manifestation est prévue sur la commune au printemps comprenant une conférence tout public contée et dansée sur le thème du jardinage sans pesticide, une exposition afin de sensibiliser au mieux sur l'utilisation des produits toxiques et de substitution. Une animation pédagogique auprès des enfants de l'école sera également mise en place.

Le programme détaillé de cette manifestation vous sera communiqué ultérieurement ; sont néanmoins déjà prévus : un troc de plantes et graines, un buffet ouvert à tous suivis d'ateliers ludiques de plantations sur la commune.

Aménagement du bourg

Deux tranches de travaux en 2000 et 2003 ont déjà permis d'embellir le centre bourg ; la rue noire et ses alentours, conservant de nombreux vestiges du passé (XII^{ème} siècle) méritaient la même attention.

Une première phase de travaux, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude Colibris, commencera au début de l'été pour se terminer à l'automne, la deuxième phase devrait se poursuivre l'année prochaine.

Cette dernière opération finalisera la mise en valeur de notre bourg dont la qualité architecturale est remarquable.



Fibre optique / Internet

Tous les utilisateurs sont bien conscients de la lenteur du réseau internet dans notre commune.

Que l'on soit professionnel ou particulier, ce service est aujourd'hui indispensable à notre vie de tous les jours.

Depuis plusieurs années, nous avons anticipé ce problème qui est également lié au nombre croissant d'abonnés. Enfin, après de longues négociations avec Orange, la fibre optique devrait arriver au NRA (central téléphonique situé au carrefour de la route de Rouvès et de la départementale) au cours du 1^{er} semestre 2018.

Les travaux étant en cours de réalisation, tout laisse à penser que la couverture ADSL sera donc fortement améliorée pour l'été prochain.

Salle socio-culturelle

Le terrain de sports ainsi que les vestiaires n'étant plus occupés faute d'équipe de football, plusieurs associations ont souhaité utiliser ces anciens locaux pour leurs activités.

Le conseil municipal a répondu favorablement à ce souhait et, les bénévoles se chargeront des travaux d'aménagement.

Le cabinet d'architecture Pierre Verlhac a été choisi pour déposer le permis de construire et nous espérons que vers la fin de l'année, cette salle sera opérationnelle.

Bascule municipale

La bascule communale située à la Martélie ne fonctionne pas correctement et présente, de plus, des dangers au niveau de l'état du tablier en bois. Une inspection du système de pesage est en cours de réalisation afin de déterminer la faisabilité d'une remise en état. En fonction des résultats, les travaux pourraient être envisagés en 2018 afin de répondre aux besoins des agriculteurs.

Cloches de l'église

Le service d'inspection du système de fonctionnement des cloches a révélé un mauvais état du joug de la petite cloche. Il est donc impératif d'engager ces travaux rapidement.

Fontaine de La Belle

Les travaux d'élargissement de la route étant à ce jour réalisés, nous pourrions envisager de réhabiliter cet ancien lavoir avec l'aide de l'association MPS (Mémoire et Patrimoine du Salignacois).

Assainissement

L'étude technique et financière concernant le raccordement du hameau du Poustor au réseau d'assainissement collectif du bourg est en cours. Les travaux devraient se réaliser cette année ou au plus tard début 2019.

Etat Civil

Année 2017



Naissances

MARTIN Eléanore née le 20/04/2017
PROCHASSON Camille née le 22/04/2017



Mariages

JOUQUAN Isabelle et GUERMONT Roland le 15/04/2017
GUARRIGUE Isabelle et DUPUY Jean-Pierre le 10/06/2017
RANCUREL Coralie et BOTTERO Anthony le 15/07/2017
SAULLE Angélique et MALAGNOUX Bernard le 23/12/2017



Décès

SALVETAT Robert décédé le 16/01/2017
TIXIER Rosette décédée le 20/01/2017
FAUREL André décédé le 04/06/2017
PEYROUX Guy décédé le 11/07/2017
BOURZAT Daniel décédé le 18/08/2017
ONRAED Daniel décédé le 26/08/2017

Aménagement et Environnement

URBANISME

Nous rappelons à l'ensemble de nos administrés qu'il est obligatoire de déposer une déclaration préalable lorsque l'on réalise des travaux sur des bâtiments existants (exemple construction ou extension, remplacement de menuiseries, création d'ouverture, réfection de toiture, piscine etc...) et ceci avec encore plus d'exigence quand il s'agit de bâtiments situés dans le périmètre de protection de l'architecture et du patrimoine. Cette zone concerne l'ensemble du bourg et plus ; lors de votre demande d'autorisation en mairie, vous pourrez consulter le plan sur lequel l'architecte des bâtiments de France intervient.

Merci pour votre civisme.

L'urbanisme en 2017 :

- 5 Déclarations préalables (anciennes déclarations de travaux)
- 17 Certificats d'urbanisme A et B
- 2 Permis de construire



ELAGAGE DES ARBRES AUX ABORDS DES LIGNES ELECTRIQUES

En règle générale l'élagage est à la charge d'ENEDIS (ex-ERDF) qui en informe le propriétaire au préalable.

Dans les autres cas, le propriétaire doit procéder à l'élagage :

- Si la plantation a été faite après la création de la ligne électrique
- Si la distance entre la ligne située en domaine public et l'arbre planté en domaine privé n'est pas respectée (voir règles et distances sur www.enedis.fr)



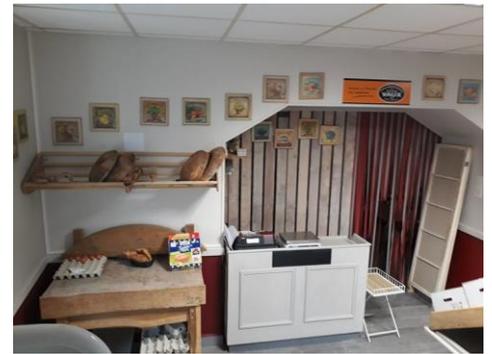
LE DEFRICHEMENT

Est un défrichement toute opération volontaire entraînant directement ou indirectement la destruction de l'état boisé d'un terrain et mettant fin à sa destination forestière.

Tout défrichement doit faire l'objet d'une autorisation préalable auprès de la D.D.T. - Cité administrative – PERIGUEUX – www.dordogne.gouv.fr.

L'ÉPICERIE

A la suite de la fermeture de l'unique épicerie du village, Isabelle et Roland ont souhaité maintenir le service et ont aménagé, à cet effet, un joli local au sein de leur commerce existant d'hôtel restaurant.



Au-delà des produits classiques d'épicerie, vous y trouverez :

- fruits et légumes
- crèmerie
- boucherie - charcuterie
- produits locaux (fromages – viandes – volailles – conserves de produits régionaux)
- dépôt de pain
- dépôt de gaz
- journaux le dimanche
- poulets, rôtis, etc... sur commande les lundi, mardi ou jeudi matin pour livraison jeudi ou vendredi
- livraisons possibles prochainement sous conditions

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 8h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h30

Le Dimanche de 8h30 à 12h30

Fermé le mercredi

Pour tout renseignement : lerelaisdenadailac@orange.fr ou 05.53.51.09.14





La Ronde des Villages, aidée par une météo clémente, a connu cette année encore un record de participation avec 3700 randonneurs, qui se sont déplacés sur les chemins des 19 communes de la Com Com.

La Ronde des Villages c'est aussi 700 bénévoles, présents tout le week-end pour recevoir les marcheurs, mais aussi, pour certains, bien avant pour la préparer.

Merci en particulier aux très nombreux bénévoles de la commune de Nadaillac qui ont œuvré pendant plusieurs jours et aussi à ceux qui nous ont aidé les années précédentes.

Cette année, les uns ont repéré les parcours, débroussaillé, balisé et sécurisé les chemins, sans oublier les parkings.

D'autres, dès le vendredi matin, ont décoré la salle des fêtes (sur le thème des paniers), orné la table du slogan « Bien Vivre à Nadaillac », ou préparé l'entrée pour l'accueil des randonneurs, tandis qu'à la cuisine, on s'affairait à déballer les marchandises et les ranger dans la chambre froide.

Les journées des samedi et dimanche commencent très tôt, et se poursuivent jusqu'au soir suivant, un timing très précis.

Chacun est à son poste et ne chôme pas :

- 6h00 préparation des petits déjeuners (café, thé, fruits, gâteaux, etc...)
- 6h00 et 17h30 contrôle du parcours balisé entre Paulin et Nadaillac, par des patrouilleurs véhiculés et mise en place des feux clignotants sur la route départementale pour sécuriser la traversée.
- 7h00 accueil des premiers randonneurs (lanière, badge, tee-shirt)
Toute la matinée réapprovisionnement de la table et préparation du repas.
- 11h30 à 14h30 service du repas, précédé de l'apéritif (vin blanc, toasts) au fur et à mesure de l'arrivée des marcheurs.

Au menu : tourrain, rillettes

Samedi cette année : chipolatas de canard et fromage de vache (Capélou)

Dimanche : comme d'habitude magrets de canard et cabécous, gâteaux maison et merveilles à volonté à Nadaillac car beaucoup de bénévoles et autres en confectionnent.

Vin et café



- 15h00 à 18h00 comme le matin, réapprovisionnement de la table en fruits, boissons, gâteaux, etc... Un bénévole assure la coordination des cars entre la rotation des navettes et le grand circuit à la mini gare de Laval de Jayac, pour diriger les randonneurs vers leurs villages de résidence.
- La journée n'est pas encore finie pour les participants, le samedi soir il faut nettoyer la salle et repréparer les tables pour le dimanche.
- Le dimanche soir : démonter, ranger, nettoyer, en attendant de passer un bon moment autour d'un petit repas.
- Pour ceux qui le peuvent, le lundi matin, nous terminons le nettoyage et à midi, tout est rentré dans l'ordre.
- Le 5 novembre, les 700 bénévoles, (dont 42 pour Nadaillac), étaient conviés pour se retrouver au boulodrome de Salignac, afin de déguster un succulent repas en remerciement. En attendant les 10 ans de la Ronde des Villages en 2018.

Les nouveaux bénévoles seront les bienvenus

BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUS ET A TOUTES



Budget

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | 225 374,92 € | 208 909,36 € |
| Recettes | 419 122,93 € | 67 540,74 € |

BUDGET PRINCIPAL 2017

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | 438 886,39 € | 364 896,80 € |
| Recettes | 438 886,39 € | 364 896,80 € |



COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

| | EXPLOITATION | INVESTISSEMENT |
|-----------------|---------------------|-----------------------|
| Dépenses | 9 390,42 € | 9 625,69 € |
| Recettes | 19 693,11 € | 25 672,83 € |

BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

| | EXPLOITATION | INVESTISSEMENT |
|-----------------|---------------------|-----------------------|
| Dépenses | 22 168,45 € | 20 475,18 € |
| Recettes | 22 168,45 € | 20 475,18 € |

Les enfants, leur école



Les enfants vous informent qu'ils fêteront Carnaval cette année le **jeudi 15 février**. Rendez-vous sur la place de la salle des fêtes pour un départ à 14 heures. Le thème choisi cette année est l'Afrique. Sur des chants africains, les enfants feront un défilé dans le village avec des arrêts pour de petites mises en scène ainsi que des danses africaines.

Un goûter sera servi à la salle des fêtes avec la participation, comme l'an passé, des bénévoles de l'association Bien Vivre à Nadaillac.



Poème écrit par la classe de CE1-CE2 Inspiré de la lecture du conte Hansel et Gretel

Une école à croquer !

Si la porte était en chocolat,
Elle fondrait sur nos doigts.
Si les murs étaient faits de gaufres au sucre glace,
On en croquerait en sortant de la classe.
Sur nos tableaux couleur pistache,
On dessinerait des moustaches.
Les rampes en réglisse,
Attention, ça glisse !
Si les tuiles étaient en caramel,
Les abeilles en prendraient pour faire leur miel.
Sur le toit, que fait ce coq en gaufrettes ?
Mais bien sûr, c'est la girouette !
Sur le rebord des fenêtres en chantilly,
On tremperait des chichis !
Si nos tables étaient en nougat,
On en serait tous gagas.
Avec nos stylos en Carambar,
On écrirait jusqu'au soir.
Dans la cour pousseraient des brioches
Pour qu'à chaque récréation on en pioche !
Si les arbres étaient des sucettes,
Ce serait très chouette !

Bref, dans notre école à croquer,
On n'aurait pas fini de se régaler !

Texte écrit par la classe de CM1-CM2 :

Le Père Noël est en vacances

Le Père Noël est parti en vacances à Hawaï. Il se baigne, il boit des cocktails, il se repose sur un hamac sous les palmiers ... Quel bonheur après une année si difficile !

Mais tout à coup, il reçoit un coup de téléphone : c'est la Mère Noël !

« Où es-tu passé ? On est le 23 décembre et tu n'es toujours pas là pour distribuer les cadeaux !

- Oh ce n'est pas grave, ça attendra le 31 décembre.

- Non, tu dois venir maintenant parce que sinon les enfants seront déçus et en plus le 31 décembre c'est le jour de l'an, plus celui de Noël.

- Mais les lutins peuvent bien se débrouiller sans moi ! Je suis bien en vacances, en maillot de bain à me baigner et à bronzer.

- Tous les lutins sont malades : ils ont la varicelle et ce serait dangereux qu'ils la donnent aux enfants.

- Ah bon ... Alors j'arrive. Mais l'avion vient juste de partir. Je fais comment ?

- Je viens te chercher en traîneau. Prépare-toi ! »

Une heure plus tard, le Père Noël a rassemblé ses affaires mais il reste en maillot de bain car il a trop chaud ! Il voit arriver son traîneau tiré par les rennes avec la Mère Noël dedans. Les vacanciers, intrigués, courent vers le traîneau et le prennent en photo. L'un d'entre eux essaie même de monter dedans mais les rennes lui écrasent les orteils pour l'en empêcher. Le Père Noël grimpe dans le traîneau et les rennes s'envolent jusqu'au Pôle Nord.

Une fois là-bas, le Père Noël a froid : il est toujours en maillot de bain et à cause des tongs, ses pieds sont congelés ! Vite il va dans sa maison et il met son habit de Père Noël auprès de la cheminée.

Il va voir ses lutins et il découvre qu'ils ne sont pas malades : ils sont en train d'emballer les cadeaux. «La Mère Noël a menti pour que je revienne. J'aurais pu rester en vacances en fait !», pense le Père Noël. «Finalement, c'est mieux que je sois rentré pour distribuer les cadeaux». Ensuite il vérifie la liste des cadeaux puis il va se coucher pour être en forme pour la longue nuit qui l'attend !



ASSISTANTES MATERNELLES à NADAILLAC

Deux assistantes maternelles agréées

sont à la disposition des familles qui recherchent ce service :

Sandrine LAMBERT – Rouvès - tel 06 74 19 23 43

Nicole WITTOUCH – Le Bourg – tel 06 83 41 28 48

Associations

Composition du Bureau :

Président : GLAUDON Bernard

Vice-Président : POMMIER Eric

Secrétaire : LEYMARIE Bruno

Trésorier : PERRIN Philippe

SOCIETE DE CHASSE DE NADAILLAC

L'année 2017 est finie, et la saison de chasse bien entamée.

Bilan de la saison en cours :

- 23 sangliers tués
- 1 cerf
- 4 chevreuils prélevés sur 25 attribués, ils seront chassés en janvier et février car en début de saison, il y a trop de petits
- 10 renards
- 2 lièvres, mais où sont t'ils ?...
- Il reste à prélever 1 cerf.
- Nous avons essayé de réimplanter des perdrix avec une souche pure à près de 100%, appelée « perdrix royale » hélas sans succès, nous ne les avons jamais retrouvées.
- 40 faisans ont été lâchés
- Pas beaucoup de lapins ni de palombes, mais pour les bons marcheurs avec de bons chiens il y a des bécasses qui paraît-il sont coquines !!!
- 3 nouveaux miradors vont être installés pour plus de sécurité.

Le gibier tué est distribué au plus grand nombre d'habitants ; il y a sûrement des oubliés.... Je vous remercie pour l'accueil que vous réservez aux porteurs de viande.

Nous vous proposerons un repas « chevreuil » et un repas « sangliers à la broche » en cours d'année les dates n'étant pas encore arrêtées, nous vous informerons en temps voulu.

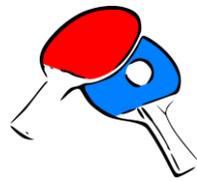
Nous espérons vous retrouver nombreux pour passer un agréable moment.

Merci à tous.

BONNE CHASSE

Le Président
Bernard Glaudon

PING PONG



Après plusieurs années d'initiation en milieu scolaire et périscolaire, la petite balle a fait cette saison des adeptes à Nadaillac.

Chaque mercredi de 17h30 à 18h30, six enfants viennent pratiquer dans la bonne humeur le sport qu'ils ont choisi, quatre d'entre eux ont participé à leur première expérience en compétition sous les couleurs du Tennis de Table du Périgord Noir (T.T.P.N.).

Les enfants qui souhaiteraient découvrir l'activité peuvent venir le faire pendant quatre séances gratuites tout en étant assurés grâce au «*pass-ping*» de la Fédération (le matériel sera prêté).



De 19h30 à 20h45, une poignée d'adultes vient pratiquer en loisir. Ils vous attendent en 2018....

Le club de Tennis de Table du Périgord Noir a son siège social à la Mairie de la Feuillade. Tous les encadrants sont bénévoles et disposent de compétences agréées par la Fédération pour encadrer des jeunes et enseigner le tennis de table à tous.

Le bureau du club vous souhaite une bonne et heureuse nouvelle année.



SOPHROLOGIE

L'association « Le Chemin vers Soi » et Nadine VEYSSET FARGUES (Sophrologue) vous souhaitent une très belle année 2018 remplie de petits et grands bonheurs et parsemée de grains de folie pour la rendre gaie et joyeuse.

Les séances collectives de sophrologie se déroulent tous les jeudis à 18h30.

Si vous souhaitez vous détendre, apprendre à relativiser, avoir un regard plus positif sur l'existence... venez nous rejoindre, nous serons ravis de vous accueillir.

Pour plus de renseignements : Nadine VEYSSET FARGUES tel 06 81 18 55 88

COMITE DES FETES DE NADAILLAC



Composition du bureau 2017/2018

Président : Philippe PERRIN

Vice-Présidente : Anne BRU

Trésorier : Jean-Michel RHODDE

Vice-Trésorier : Didier PINTON

Secrétaire : Isabelle LASCAUX

Vice-Secrétaire : Elodie DUBERNARD



Toute l'équipe du comité des fêtes vous souhaite de merveilleux moments de partages pour cette nouvelle année

Faisons le point sur l'année 2017 et projetons-nous vers 2018 !

2017 ...

Soirée Aligo-saucisse : Nouvelle date de manifestation 2017 et vous avez été au rendez-vous ! 150 personnes ont été accueillies pour le repas suivi d'une animation dansante. Une date maintenue pour 2018

Le Théâtre : Le petit théâtre de Nadaillac est une nouvelle fois en deuil. Nous pleurons la disparition d'**Elisabeth Demars** qui nous a quittés le 11 décembre 2017.

Bernard Palicot dirige la troupe de théâtre depuis 8 ans et y donne tout autant d'énergie chaque année.

Une troupe qui compte 13 adultes et 3 adolescents et toujours de bonne humeur !

L'atelier théâtre Junior a été repris à la rentrée par Elodie Dubernard et Nicolas Marin et présente une troupe de 16 enfants de + de 7 ans !

La représentation 2017 a fait venir un total de 200 personnes, ce qui représente un petit peu moins que les années précédentes. La date du spectacle nous a fait défaut cette année, car beaucoup de manifestations ont été organisées le week-end de Pâques et dans un rayon de 10 km autour de Nadaillac.

Les Aubades : Réalisées par les jeunes de la commune et accompagnés de bénévoles. Ils parcourent le village pour présenter aux habitants le programme de la fête votive. Par cette attention, les villageois au bon cœur, font un don afin de participer à l'organisation de la Fête. Quelle idée originale vont trouver nos jeunes cette année !

La Fête Votive : Une Soirée Tapas de Feu !! Jamais autant de monde n'est venu partager ce moment !!

Un concept nouveau qui a su rassembler toutes les générations. Un vrai bonheur de voir toutes les tranches d'âge faire la fête ensemble. Encore merci d'avoir partagé ce moment avec nous. Et bien sûr ... on compte sur vous l'année prochaine ! Les animations du weekend ont également eu leur succès. Aussi bien la fête foraine que le vide grenier qui a inscrit 25 exposants et les promenades en calèche assurées par Pascal Salvetat et son brave percheron.

Le Repas Champêtre : Une belle soirée d'été a offert aux 220 personnes présentes, un repas en extérieur comme on les aime, avec son fidèle feu d'artifice, suivi du bal populaire qui a su faire danser nos convives.



Soirée Beaujolais : Nouvelle date de manifestation 2017 qui a regroupé une soixantaine de personnes pour déguster le vin nouveau, accompagné de charcuterie. Une date maintenue pour 2018.

Téléthon : Un froid de loup nous a accompagné sur une promenade d'1h30 sur le thème de Noël. Crêpes, gaufres et chocolat chaud ont réconforté nos fidèles et courageux marcheurs. Malheureusement la balade à vélo a été annulée pour des raisons de sécurité. Une représentation théâtrale de la Compagnie du moulin à parole de Gignac a déplacé 80 personnes malgré la neige. Une recette de 863€ a été reversée à l'AFM Téléthon. Merci encore de votre générosité et du soutien apporté à cette association.

Calendrier : 29 annonceurs ont participé à la réalisation du calendrier 2018 par des dons pour un encart publicitaire. Un calendrier distribué à tous les habitants du village et annonceurs participants. Merci à eux pour leur soutien.

En projet et en progrès ... Nous aimerions organiser une manifestation de taille au mois d'août. Nous avons annoncé le 11 août 2017 « nos villages ont du talent ». Malheureusement nous manquions de participants et de temps pour organiser cette journée. Nous avons le projet, pour cette nouvelle année de proposer un concert au stade. C'est le challenge de cette année ! Nous avons besoin du soutien des bénévoles pour mettre en place et gérer ce genre d'évènement. Alors si vous avez envie de nous rejoindre, n'hésitez plus ! Votre aide nous sera d'un grand soutien et permettra de garder notre motivation et notre énergie.

Remerciements : Nous voulons remercier chaleureusement toutes les personnes qui participent aux manifestations proposées par le Comité des fêtes de Nadaillac. Nous rappelons que nous sommes là dans le but d'animer la commune qui facilite le rassemblement des habitants et qui permet de vivre des moments d'échange et de convivialité. Merci à tous les bénévoles qui offrent leur temps et leur bonne humeur afin que notre but soit atteint.

... 2018

| | |
|----------------|-------------------------------------|
| 17 mars | Soirée Choucroute |
| 21 et 22 avril | Le petit théâtre de Nadaillac |
| 25, 26, 27 mai | Fête votive et vide grenier |
| 13 juillet | Repas champêtre avec feu d'artifice |
| 04 août | Concert au Stade |
| 24 novembre | Soirée Beaujolais |
| décembre | Téléthon |

A très vite !!



L'APE

Association des Parents d'Elèves des écoles de Gignac et Nadaillac



Constitution du bureau de l'APE

Suite au vote de l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-après la composition du Bureau 2017/2018.

- Présidente : Stéphanie Tronche
- Vice- Présidente : Clémentine Lefebvre
- Trésorière : Fleur Parente
- Vice-Trésorière : Laëtitia Thomas
- Secrétaire : Benoît Chastanet
- Secrétaire adjoint : Manuel Da Silva

Nous souhaitons la bienvenue à Manuel Da Silva et le remercions d'avoir bien voulu prendre part à l'APE.

Les membres du nouveau Bureau tiennent à remercier chaleureusement l'équipe sortante, pour le remarquable travail effectué durant ces dernières années. Un grand merci également à toutes les personnes présentes lors de cette Assemblée Générale.

Nous souhaitons enfin remercier, les enseignants pour leur implication, les personnels communaux pour leur dévouement, les municipalités de Gignac et Nadaillac pour leur soutien, ainsi que les habitants de nos villages qui participent à nos activités.

Dates des manifestations faites et à venir

Afin de financer divers projets des écoles de Gignac et Nadaillac, l'APE vous propose :

- Une vente de brioches nature et chocolat/noisette : vendredi 15 décembre 2017
- Spectacle de Noël : proposé aux enfants des 2 écoles, le jeudi 21 décembre 2017 à NADAILLAC.
- Loto des écoles : samedi 7 avril 2018, à la salle des fêtes de GIGNAC.
- Fête de l'école : le samedi 16 juin 2018, à la salle de fêtes de GIGNAC.

Ces manifestations se font en lien avec des activités proposées lors du périscolaire pour les décorations, confections de fèves et de couronnes, réalisations de gâteaux....

D'autres manifestations dont les dates ne sont pas encore déterminées vous seront proposées au cours de l'année.

Nous vous rappelons que l'APE est une association dont l'objet est de récolter des fonds destinés à participer à la vie de nos écoles et au bien-être de nos enfants (sortie et voyages, achats de livres et de jeux, spectacles...).

Elle constitue par ailleurs, un parfait vecteur d'intégration pour les parents, nouveaux arrivants dans nos communes, et permet de créer des moments d'échanges et de partage entre les parents et les enfants, lors de rendez-vous conviviaux.

L'APE EST EN DANGER, sans nouveaux parents pour apporter de nouvelles idées, de la disponibilité lors des événements mais surtout en amont lors de réunions d'organisation et de réflexion.

Le bureau peut survivre avec peu de membres mais ce sera au détriment des manifestations proposées.

Ce qui est agréable à 15 est épuisant à 5 !

Pour que l'APE perdure pour VOS enfants, nous avons besoin de VOUS !

Il est rappelé que l'ensemble des parents d'élèves sont membres de droit de l'APE. De ce fait, les réunions sont ouvertes à toutes et à tous ; des convocations circuleront dans les cahiers des enfants. L'organisation des manifestations n'est possible qu'avec l'aide de TOUS, nous comptons sur vous !

Pour tous renseignements, idées, ou autres sujets, vous pouvez contacter les membres du bureau par mail à l'adresse suivante : apegignacnadaillac@hotmail.fr ou sur notre page Facebook **APE-Gignac/Nadaillac/Estivals**.

NADAILLAC FITNESS

Sportez-vous bien !

Sports pour tous à la salle des fêtes

Stéphanie, éducatrice sportive, vous propose des cours de zumba adultes et enfants, gym douce, gym tonic, pilates, step.

Ouverts à tous, ces différentes activités vous sont proposées selon le programme suivant :

| | | |
|----------|---|---|
| LUNDI | 19h30 – 20h30 20h30 – 21h30 | ZUMBA PILATES |
| MARDI | 10h00 – 11h00 20h30 – 21h30 21h30 – 22h30 | GYM DOUCE OU PILATES GYM TONIC STEP |
| MERCREDI | 14h00 – 14h45 14h45 – 15h30 | ZUMBA ENFANTS 3 A 6 ANS ZUMBA ENFANTS 7 ANS ET + |
| JEUDI | 10h00 – 11h00 | GYM DOUCE/ZUMBA GOLD |

N'hésitez pas à les rejoindre

Pour tout renseignement : stephdelsol@gmail.com ou 06.16.14.33.70





Le mot des présidents

En cette très belle journée de juin 2017, nous avons assistés après 2 ans de fiançailles au mariage de l'USPNJB et de l'ESCSB.

Une réussite humaine et d'amitié sportive, une victoire pour la vie associative en Pays de Fénelon. Le jour même de ce mariage, une naissance à vue le jour, un nouveau club « l'ELAN SALIGNACOIS ».

Pour le diriger deux présidents Patrick Le Roux et Christophe Coulier. Notre club présente une grande diversité avec : 2 équipes séniors masculines, 1 sénior féminine, 1 de futsal, 1 loisirs et toujours son école qui représente environ 80 enfants.

Au niveau des infrastructures nous avons à notre disposition 2 stades pour les entrainements des équipes séniors, le Mascolet et le Sol de Pierre avec une pelouse neuve à Paulin, pour le futsal le gymnase du Mascolet et l'école de foot sur le stade du Pujol à St Crépin.

Ce calendrier est le témoin de votre soutien envers notre club et nos projets sportifs, nous vous en remercions chaleureusement et nous serions très heureux de vous rencontrer sur nos stades.

Merci au conseil Général, à la communauté de communes, au SIVU Salignac-St Crépin Carluçet, aux municipalités de Salignac, Saint-Crépin, Paulin, Jayac, Nadaillac et de Borrèze.

Merci à tous nos sponsors qui, de par leurs soutiens, nous ont permis de refaire tous nos maillots et survêtements.

Pour cette nouvelle année 2018 nous vous présentons au nom du club, de son conseil d'administration et tous les adhérents nos meilleurs vœux pour vous et tous vos proches.

Patrick Le Roux et Christophe Coulier



BIEN VIVRE A NADAILLAC

La première année d'existence de l'association Bien Vivre à Nadaillac (BVN) a été endeuillée par la disparition soudaine et tragique de son président **Daniel Bourzat**, suivie quelque temps après par celle d'un de ses adhérents, **Daniel Onraed**, emporté par une cruelle maladie. Par respect et décence, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de laisser vacant le poste de président jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de janvier 2018.



Daniel Bourzat a œuvré avec beaucoup de dévouement pour que les premiers mois de Bien Vivre à Nadaillac soient une réussite, à la satisfaction de tous.

En effet, après leur participation au **carnaval** des enfants de l'école et la sortie qui les a menés à **Hautefort** pour une visite guidée du château et du musée d'histoire de la Médecine, les membres de l'association ont embarqué pour une mini-croisière rafraîchissante et instructive sur la Dordogne, après avoir affronté la canicule dans les ruelles tortueuses de **La**

Roque-Gageac pour y admirer les fleurs et les arbustes de son jardin exotique.

Malgré une rentrée tardive vue les circonstances, le dernier trimestre a été, lui aussi, bien rempli. Quelques semaines après **le pot des retrouvailles** marquant la reprise des activités, la visite commentée de **Lascaux IV** a passionné les participants qui, au retour, ont partagé, (comme c'est dorénavant la coutume !), un bon repas avant de se quitter...

Et **Noël** ne pouvait être fêté, avec quelques jours d'avance, qu'autour d'une table somptueusement décorée et abondamment garnie de plats d'un menu festif, tous plus succulents les uns que les autres, dans une joyeuse ambiance jusqu'au soir !

Rappelons que B.V.N. propose à ses adhérents une **marche** chaque jeudi (R.V. à 14h30, place de l'église) ; elle est suivie les deuxième et quatrième jeudis du mois par **diverses activités**, ateliers ou simplement échanges à partir de 16h30 à la salle des fêtes.

Des **animations** (participation au carnaval des enfants), **visites** (d'une truffière, du bourg, des moulins à eau...), ou **sorties** (à Saint-Emilion, à Toulouse – aérospatiale...), souvent suivies d'un repas, sont envisagées pour 2018.

Si vous voulez partager de bons moments dans la bonne humeur et la convivialité, n'hésitez pas : rejoignez « **Bien vivre à Nadaillac !** »

Bonne et heureuse année à tous !





Nadaillac en vedette

M.P.S. ou, pour ceux qui ne s'en souviennent pas, **Mémoire et Patrimoine du Salignacois en Pays de Fénelon** sauvegarde, lorsqu'elle le peut, le petit patrimoine, les légendes et l'histoire locale.

L'une des missions que l'association s'est donnée, est de relever la position géographique la plus précise possible du petit patrimoine, sur notre territoire.

On ne peut évoquer des cartes sans un petit discours sur la méthode utilisée : l'équipe s'appuie sur un référent par commune qui nous guide sur chaque lieu spécifique ; là, une personne relève la position GPS de l'endroit, deux autres personnes se dédient à la prise des photographies ; plus tard, en association avec le référent, toute cette récolte est mise en forme sur internet pour la rendre visible à tout public.

C'est ainsi que ce matin du 27 avril 2017, nous étions quatre dont Martine Cessac, à nous retrouver sur la place de Nadaillac. Un matin froid comme il ne s'en était plus vu depuis longtemps, un matin gris. Influence sûrement, nous nous enfonçons dans la rue Noire. Là où se dresse fièrement la maison du célèbre Prince, surmontée par une tour de guet posée comme une couronne. Dans le bourg, puis en campagne, nous poursuivons notre chemin de croix en linteaux, de fours à pain en tours carrées, de pigeonniers en porches, de chapelles en moulins.

Ce pays est dit sec. Ici plus qu'ailleurs l'eau c'est la vie. Les anciens constituaient des réserves, des accès. Alors nous allons de citernes en fontaines, de lavoirs en abreuvoirs, de lacs artificiels en mares aménagées. Jusqu'à repérer, grâce à une complicité locale, un puits niché au creux d'un pré vert, quel inventaire...! Dépassés



les hameaux de la Forêt et de la Reymondie, de Souzet et des Salles, nous en avons tellement vu que tout "Segonfond" dans nos têtes ! La journée se termine en nous donnant rendez-vous pour d'autres journées sur la commune, vers Rouvès, Mas del Sartre, Pechgouyrand et Mialodre...

Le résultat de cela : une carte sur internet qui situe le petit patrimoine, permet d'accéder aux photos jointes et souvent à des commentaires et ce, accessible à tout le monde (habitants - adhérents M.P.S. ou pas, touristes, promeneurs, randonneurs etc...)

Pour accéder au résultat, aller sur le site de l'association :

" <http://www.memoireetpatrimoine.fr/> "

en suivant : *le lien carte géolocalisation*

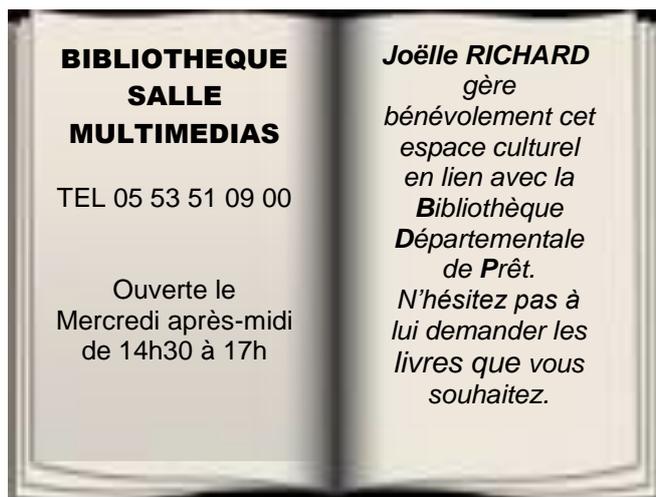
Aujourd'hui la mission continue sur Paulin mais Nadaillac n'est pas jeté aux oubliettes : si, d'aventure, vous connaissez un vestige caché, n'oubliez pas d'en faire part à Martine Cessac.

Services communaux

SECRETARIAT DE MAIRIE :

- Le secrétariat de mairie est ouvert à la population :
- ✓ Le lundi de 9 heures à 12 heures
 - ✓ Le mercredi de 14 heures à 18 heures
 - ✓ Le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

☎ : 05 53 51 01 45
📠 : 05 53 51 53 31
@ : mairie.nadaillac@wanadoo.fr



GARDERIE ECOLE

La garderie ouvre ses portes
le matin à 7 heures 15

Le soir les enfants sont
gardés jusqu'à 19 heures
(Se renseigner auprès de la
mairie si besoin)

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI / MARDI = 9 H - 12 H
MERCREDI = 10 H - 12 H
JEUDI / VENDREDI = 9 H - 12 H



**AGENCE POSTALE
COMMUNALE
TEL : 05 53 51 09 00**

N° de téléphones utiles

SAMU : 15
POMPIERS : 18
Gendarmerie : 17
SALIGNAC : 05 53 28 66 85

ALLO MALTRAITANCE EN DORDOGNE : 05 53 53 39 77

Informations diverses

RECENSEMENT OBLIGATOIRE

A L'AGE DE 16 ANS

Centre du service national de Limoges



Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil téléphonique uniquement :

05 55 12 69 92

Du lundi au jeudi de :
08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00

Le vendredi de :
08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30
csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



**CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE**



**AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES**



**MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE**

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Prévention des incendies de forêt

SYNTHESE DE L'ARRETE PREFECTORAL N°24-2017-04-05-001

| | DU 1 ^{ER} MARS AU 30 SEPTEMBRE | |
|--|---|--|
| | Tout brûlage est interdit | |
| | Du 1 ^{ER} Octobre à fin février | |
| | Brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage | Brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (taille, tonte,...) |
| Terrain situé dans une commune urbaine (1) | Soumis à Déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous) | interdit |
| Terrain situé dans une commune rurale (2) | Soumis à déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous) | |
| Professionnel (3) | Interdit | |

(1) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune urbaine (communes absentes de la liste des communes rurales – liste en mairie)

(2) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune rurale (communes absentes de la liste des communes rurales – liste en mairie)

(3) Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives

(4) Le modèle de déclaration à remplir est annexé à l'arrêté préfectoral (voir en mairie)

Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages

- Les brûlages ne peuvent être pratiqués **que pendant la période du 1^{er} octobre au dernier jour de février et entre 10h et 16h**

- Les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après **établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie**

- Les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5m/s ou 20km/h)

- **Le personnel et les moyens nécessaire à enrayer tout incendie** échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

Règles de sécurité à appliquer pour les écobuages

- Avant le début de l'incinération, délimitation de la parcelle à traiter par un labour ou disquage périmétral sur une largeur de 5 mètres permettant l'enfouissement complet des végétaux et la mise à nu des terres.

- Pour les parcelles d'une surface supérieure à 5ha, labour ou disquage de cloisonnement délimitant des espaces de 5ha maximum séparés de bandes de terres nues d'au moins 10 m de large.

- Mise à feu d'un seul côté et à contre vent en s'appuyant sur la limite de la zone à incinérer.

- Le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (oléagineux, protéagineux, céréales) est toutefois interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct de la Politique Agricole Commune.

Ordures ménagères et déchets recyclables



LETTRE D'INFORMATION

Comment lire sa taxe sur sa feuille d'imposition :
RAPPEL



Comment lire sa taxe sur sa feuille d'imposition :

Sur votre avis d'imposition de taxe foncière figure :

- dans la colonne « Taxe ordures ménagères » le **montant total de votre taxe**
- dans l'encadré du bas de la page, **une ligne indiquant le montant de la part incitative, c'est-à-dire votre production réelle d'ordures ménagères de l'année précédente.**

Calcul de la tarification Incitative :

La **TiEOM** (Tarification Incitative) comprend :

- une **part fixe** fonction de la valeur locative du local de chaque foyer
- une **part variable** fonction de la production d'ordures ménagères selon **2 paramètres** :
 - **le volume du contenant utilisé d'où l'importance de sortir son contenant plein**
 - ☞ le bac = 120L, 180L, 240L, 360L ou 770L
 - ☞ la trappe de la colonne semi-enterrée = 50L
 - ☞ les sacs rouges post-payés = 30L, 50L ou 100L
 - **le nombre de présentations**
 - ☞ levée du bac (comptabilisée avec la puce intégrée)
 - ☞ ouverture de trappe de la colonne (comptabilisée avec le badge)
 - ☞ retrait des sacs rouges post-payés (conditionnés en rouleau de 25 sacs).

RAPPEL

Si votre jour de collecte « tombe » un jour férié :
la collecte est reportée ou avancée au mercredi de la même semaine

Un **prix au litre** est appliqué et permet de calculer la part incitative (**prix au litre 2017 : 0,0164€ multiplié par le volume de déchets collectés par foyer**). Il sera fixé chaque année par délibération du Comité Syndical du SIRTOM.



Pour tous renseignements complémentaires, consultez notre site internet www.sirtom-region-brive.net ou contactez-nous au **N°Vert 0800 204 054** (appel gratuit)

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

Vermeil – ST PANTALEON DE LARCHE - ☎ **05 55 87 92 77**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
sauf les jours fériés



Nous rappelons à l'ensemble des usagers qu'il est interdit de déposer les ordures ménagères, le verre, le plastique etc... devant les fûts prévus à cet effet (place de la salle des fêtes). Si les containers sont pleins, veuillez attendre que les services du SIRTOM aient procédé à l'enlèvement, si nous n'avez pas de badge pour les ordures ménagères, adressez-vous à la mairie, il vous en sera remis un gratuitement.

Aide sociale et Aide à domicile



Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi 8h30 à 17 h

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Fenelon intervient sur les 19 communes du territoire : Archignac, Borrèze, Calviac en Périgord, Carlux, Carsac-Aillac, Cazoulès, Jayac, Nadaillac, Orliaguet, Paulin , Peyrillac et Millac, Prats de Carlux, Sainte Mondane, Saint-Crépin et Carlucet, Saint-Geniès, Salignac-Eyvigues, Simeyrois, Saint Julien de Lampon, Veyrignac.

Le CIAS vous propose un service d'aide à domicile et un service de portage de repas.

Le **service d'aide à domicile** s'adresse d'une part aux **personnes en perte d'autonomie** (aide au lever, aide au coucher, aide à la toilette, préparation des repas, aide à la prise des repas...) **et** d'autre part aux **personnes souhaitant simplement se libérer de certaines tâches** (ménage, repassage...). A votre demande, nous nous déplaçons à votre domicile pour étudier avec vous la prestation la mieux adaptée à votre situation. Si nécessaire, nous vous accompagnons dans vos démarches pour constituer un dossier de prise en charge.

Le **service de portage de repas** s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent bénéficier d'un repas livré à leur domicile. Les inscriptions doivent parvenir impérativement 48 heures à l'avance au CIAS, en téléphonant au 05 53 30 45 51 pour le secteur de Carlux et au **05 53 31 23 06 pour le secteur de Salignac.**

Les repas sont livrés en liaison froide, en matinée. Ils sont conditionnés en barquettes filmées et le réchauffage des plats peut se faire de manière traditionnelle (casserole, poêle, plat à four...) ou au four micro-ondes.

Un repas est composé d'un potage, d'un hors d'œuvre, d'un plat principal (viande et légume), d'un fromage, d'un dessert et d'un morceau de pain.

La facturation de ces services donne lieu à l'établissement d'une facture mensuelle. Une attestation fiscale vous est délivrée annuellement afin que vous puissiez bénéficier de la réduction d'impôts.



Centre Intercommunal d'Action Sociale

Maison Relais des Services Public
24370 CARLUX
Tél : 05 53 30 45 51
Fax : 05 53 31 24 17
cias@paysdefenelon.fr



Antenne de Salignac

Pôle des Services Publics
1, Place de la Mairie
24590 SALIGNAC-EYVIGUES
Tél : 05 53 31 23 06
aidedomicile.salignac@paysdefenelon.fr

AIDE ALIMENTAIRE

La Croix Rouge Française soutient les personnes en difficultés avec la distribution de colis alimentaire les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois de 9h30 à 11h30 au 22 route de Brive à SALIGNAC-EYVIGUES (maison à côté de l'église).

Cette aide est soumise à un barème, suivant les revenus et les charges du foyer, des justificatifs sont demandés lors de la constitution du dossier.

Actuellement, une quinzaine de foyers bénéficient de cette aide sur le canton. Tous les dons en nature ou argent sont acceptés.

VESTIBOUTIQUE

La vestiboutique est ouverte **de 10 h à 12 h** au 22 route de Brive (à côté de l'église) à Salignac-Eyvigues les 2^{ème} et 4^{ème} samedis.

La vente est ouverte à tout le monde sans condition.

Vous trouverez des vêtements pour enfants, adultes, du linge de maison.

Le produit de ces ventes sert à financer des actions de proximité.

Vous pouvez également déposer vos vêtements (propres, non percés et en bon état) les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois, au même endroit et toujours de 9h30 à 11h30

TELE ASSISTANCE de la Dordogne **Vivre et vieillir chez soi**

Afin de lutter contre l'isolement et le sentiment d'insécurité, les personnes âgées peuvent avoir recours un service de téléassistance. Différents organismes associatifs ou non peuvent proposer un tel dispositif. Attaché à la dimension sociale de ce service, le Département a délégué la téléassistance aux publics les plus vulnérables à Cassiopea.

Vous souhaitez vous équiper en téléassistance ?

Le Conseil départemental de la Dordogne peut participer financièrement à ce dispositif dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Pour cela, une délégation de service public a été confiée à l'association CASSIOPEA.

Ce service peut intervenir auprès des bénéficiaires de l'APA pour la mise en place et la gestion administrative du dispositif. Il dispose d'un centre d'écoute situé en Dordogne, à Périgueux.

Il s'agit d'un dispositif d'alarme relié à une centrale d'écoute 24h/24 et 7j/7, actionné par une simple pression sur un boîtier portatif ou par l'intermédiaire d'un bracelet. Il assure une intervention rapide, en cas de chute ou de malaise. La transmission de l'appel se fait automatiquement vers la centrale d'écoute qui assure une permanence continue et déclenche le dispositif d'aide le plus approprié (famille, voisin, médecin, secours, gendarmerie...).

L'abonnement mensuel peut être intégré dans le plan d'aide de l'APA dans la limite d'un plafond départemental.

Pôle Personnes Agées
CONSEIL GENERAL
Direction Départementale de la
Solidarité et de la Prévention (DDSP)
Cité Administrative Bugeaud – CS 70010 24016
PERIGUEUX Cedex
Tél. 0553026674 / 0553026675
0553026671
Fax. 0157672937

Le mot des gendarmes

Sachez que dans la plupart des cas, les vols et les cambriolages sont dus à des oublis, des imprudences ou des excès de confiance, donc :

- Ne pas laisser les clés de véhicule sur le contact même pour de brefs moments.
- Fermer à clé les habitations, les ateliers et les dépendances lorsque vous êtes amenés à vous absenter de votre domicile même pour temps limité.
- Ne pas communiquer d'informations personnels sur les réseaux sociaux (lieux de vacances...)
- Ne pas laisser de message sur votre répondeur laissant deviner votre absence prolongée.
- Prévenir vos proches voisins de votre absence, demander qu'ils vous ouvrent les volets régulièrement, et faire enlever votre courrier de la boîte aux lettres.
- Déposer les objets de valeurs en lieu sûr (Penser à noter leurs caractéristiques et à les photographier)
- Protéger votre habitation (clôture, éclairage par détection, protection par alarme avec alerte sur portable ou via une télésurveillance, et protection par système de vidéo-surveillance...).

Pour les commerces les dispositifs suivants sont préconisés pour renforcer la sécurité et éviter ou ralentir l'intrusion.

- protections mécaniques de type rideau métallique
- pose de vitrages résistants aux chocs importants
- installation de caméras et ou protections électroniques « détection intrusions » avec éclairage
- clôturer si les lieux sont isolés

Signaler à la Gendarmerie tout comportement suspect ou comportement ambigu «démarchages de faux artisans, faux sourds et muets, faux agents EDF ou administratifs »
Noter ou prendre en photo les plaques d'immatriculation.

LE SAVIEZ VOUS

- **OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES** – Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir le formulaire en ligne <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, auprès de votre brigade de gendarmerie.
- **POUR LES COMMERÇANTS** : une demande auprès du correspondant sûreté de la brigade de Sarlat peut être effectuée via notre adresse mail pour organiser une rencontre sur site, afin de vous conseiller.

C'est par l'échange régulier d'informations que nous parviendrons, gendarmes et population, à lutter efficacement contre la délinquance.

La communauté de brigades de SARLAT-LA-CANEDA, c'est :

La brigade de SARLAT LA CANEDA - **05-53-31-71-10**
ouverte tous les jours de l'année de 08 à 12 heures et de 14 à 19 heures
Dimanche et jours fériés de 09 à 12 heures et de 15 à 18 heures.
cob.sarlat-la-caneda@gendarmerie.interieur.gouv.fr

la brigade de SALIGNAC-EYVIGUES - **05.53.28.66.85**
ouverture : le mercredi et samedi de 14 à 18 heures

La brigade de CARLUX - **05.53.28.66.80**
ouverture : le mardi de 14 à 18 heures et le samedi de 08 à 12 heures

En cas d'urgence composer le 17 pour entrer en communication avec un opérateur de la Gendarmerie.

MISE EN GARDE DE LA GENDARMERIE CONCERNANT UN MODE DE REPERAGE

Le message suivant a été adressé aux mairies afin de sensibiliser leurs administrés sur un mode de "repérage" particulier visant à s'assurer de l'absence effective d'occupants dans les habitations.

Le but de cette manœuvre pour les malfaiteurs étant de préparer le cambriolage qui interviendra quelques heures ou jours après.

Ce dispositif astucieux et peu visible consiste à plier **une feuille d'arbuste** et à la coincer au niveau d'une ouverture de la propriété ou de l'habitation : portail, porte etc.

Photographies ci-dessous

Merci de diffuser cette information le plus largement possible et ne pas hésiter à nous aviser en cas de découverte de signes ou de traces similaires pouvant être assimilés à du repérage.



Enfin pour mémoire :

L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

permet de bénéficier d'une surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir le formulaire en ligne <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, auprès de votre brigade de gendarmerie.